

<p>DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <p>MAIRIE de BOTANS 90400</p> <p>Tél : 03 84 21 54 12 secretariat@mairie-botans.com</p>		<p><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p>Conseil Municipal du 9 octobre 2019 à 20h00</p>
--	---	---

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY
MM. Frédéric BLANC - Jean-Pierre DEMARCHE - Patrick MUTSCHLER - Régis VASSELET.

Absents excusés ayant donné procuration : M. François DIOGUARDI à M. Frédéric BLANC, M. Pascal PORTIER à M. Jean-Pierre DEMARCHE, M. Alex THOMAS à Mme Marie-Laure FRIEZ.

Secrétaire de séance : Mme Séverine HENRY.

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2019

La lecture du compte rendu de la réunion du 6 septembre 2019 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Indemnité de conseil allouée au receveur municipal

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au changement du receveur municipal, une nouvelle délibération doit être prise concernant l'attribution de l'indemnité de conseil.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DEMANDE** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an
- **DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Caroline CUIF, Receveur municipal

Projet aux normes Accessibilité et sécurité de la Salle Communale (ex salle d'école) : validation de deux avenants

Madame le Maire présente les avenants au marché de mise aux normes accessibilité et sécurité de la salle communale, 29 grande rue :

Lot 7 - Electricité : 656,50 € HT

- Déplacement de la chaudière et du chauffe-eau à la cave pour installer une nouvelle chaudière pour le logement communal
- Alimentation en électricité du garage
- Branchement de la nouvelle chaudière

Lot 8 - Plomberie Sanitaire : 696,00 € HT

- Installation d'un WC provisoire pour le chantier
- Fourniture et pose d'un radiateur complémentaire dans le hall d'entrée
- Remplacement d'un robinet mitigeur dans le local de l'employé communal

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les avenants tels que présentés : 656,50 € HT pour le lot 7 et 696,00 € HT pour le lot 8
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents y afférents
- **PREVOIT** les crédits au budget 2019

Projet de la Mise aux normes Accessibilité du Musée agricole – Création d'un WC et d'une place de stationnement handicapé : Demande de subventions

Madame le Maire présente le projet de mise aux normes du Musée agricole. Celui-ci consiste à créer une place de stationnement végétalisée pour handicapés et à remplacer le WC actuel par un espace WC aux normes handicapés.

Madame le Maire rappelle les étapes de l'agenda d'accessibilité programmé :

- Mise aux normes accessibilité de la Salle des Fêtes en 2016
- Mise aux normes de la Mairie dont les travaux viennent de se terminer
- Mise aux normes de la Salle Communale, 29 grande rue avec achèvement des travaux prévus fin 2019
- Mise aux normes du Musée avant fin 2020

Madame le Maire propose de demander les aides suivantes :

- 40 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture
- 30 % au titre du partenariat en direction des communes 2017-2020, programmation 2020, auprès du Conseil Départemental

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES		
Architecte phases avant-projet	1 700,00 €	Fonds propres ou/et emprunt	7 440,00 €	30%
Architecte mission suivi travaux	1 200,00 €	DETR 2020	9 920,00 €	40%

Travaux parking et WC handicapé	21 900,00 €	Conseil Départemental Partenariat en direction des communes 2017-2020	7 440,00 €	30%
TOTAL (HT)	24 800,00 €		24 800,00 €	100,00%

Dépenses T.T.C : 29 760,00 €

Montant de l'autofinancement (fonds propres, emprunt) : 12 400 € T.T.C.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet tel que présenté
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions telles que présentées et à signer tous documents nécessaires au montage du dossier
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2020

Information sur les devis signés par Mme le Maire en vertu de ses délégations accordées par le Conseil Municipal.

Les devis suivants ont été signés à :

- « Architecte Muringer » pour les phases avant-projet de la Mise aux normes Accessibilité du Musée agricole 2 040 € TTC
- « AZ publicité » pour la signalétique de la Mairie : 1 278 € TTC
- « OBBO » pour le changement du panneau d'affichage de la mairie: 2 107,80 € TTC

Questions et informations diverses

Demande de subventions extérieures :

- Les Camouchots
- AFM Téléthon
- Les Accidentés de la vie

Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales

Dossiers d'urbanisme :

- Rejet tacite de la déclaration préalable déposée par Monsieur Maxime VILLER pour rénover la façade, la toiture et créer une terrasse au 3 bis rue de Froideval.
- Accord tacite à la déclaration préalable déposée par Madame Elisabeth SIGNE pour la réfection de sa toiture au 7 Grande rue.
- Accord de la déclaration préalable déposée par Monsieur Frédéric BLANC pour la réfection de sa toiture au 28 Grande rue.
- Dépôt d'une déclaration préalable par Monsieur Frédéric COLLAS pour la création d'un muret au 1 bis rue des Corbais.

Projet Salle communale (ex salle d'école) :

Les travaux ont démarré le 16 juillet 2019, les travaux de gros œuvre, charpente, menuiseries extérieures, et carrelages sont terminés. Les travaux de placo sont presque terminés. GRDF est intervenu pour installer le nouveau compteur gaz.

Projet Mairie : Les dernières finitions ont été réalisées vendredi 4 octobre. Il reste à réaliser la signalétique « Mairie » sur les façades et installer le nouveau panneau d'affichage. L'inauguration de la Mairie est prévue le samedi 9 novembre à 11 heures.

Territoire d'énergie : Les Mairies ont été invitées à une réunion d'information du groupement d'achat d'énergies Bourgogne Franche-Comté mardi 8 octobre 2019 – Le marché pour le gaz attribué à « Gaz de Bordeaux » jusqu'à fin 2019 sera attribué à « TOTAL » à partir du 1 janvier 2020. Afin de faciliter la gestion de fonctionnement les mairies pourront prochainement utiliser un nouveau service « deepki ».

Travaux échangeur A36/RN1019 : La route RD18 sera coupée du 14 octobre au 15 novembre pour des travaux de démolition de l'ouvrage d'art surplombant la RD18 ainsi que la réfection complète de la chaussée, entre les Communes de Sévenans et Dorans.

Fourrière -réunion du 8.10.2019: Un bilan des captures 2018 a été présenté à l'assemblée. Cent quatre six chiens et cent quatre-vingt-huit chats ont été capturés dont trente-deux ont dû être euthanasiés. Certaines modifications budgétaires rectificatives ont été votées par rapport au budget primitif. Une convention sera signée avec la clinique vétérinaire My Sweet Vet de Valdoie et Etueffont. Un vétérinaire sanitaire référent a donné son accord pour assurer la tenue d'un registre de suivi sanitaire et de santé des animaux. Il s'agit du Dr Jean Christophe GUILHOT. Un nouveau membre a fait acte de candidature au bureau du conseil syndical. Il s'agit de Madame Catherine Petey de Buc qui a été élue à l'unanimité

Communes forestières-ONF : Une réunion a eu lieu le 3 octobre 2019. Une information a été donnée sur la crise sanitaire que la forêt subit depuis les canicules de 2018 et 2019. Les dégâts constatés, la gestion des forêts, la commercialisation des bois et les aides financières possibles ont été abordés durant cette soirée

Commission fleurissement : La commission fleurissement s'est réunie le 7 octobre 2019, elle a défini un thème de décoration pour les fêtes de fin d'année 2019. La mise en place des décorations se fera le samedi 23 novembre 2019. L'inauguration des lumières de Noël se déroulera le 14 décembre 2019.

RPI : une réunion du conseil syndical est prévue le 15 octobre.

Bâtiments intercommunaux (SGII) : la haie située au cimetière va être enlevée et remplacée par un grillage.

Séance levée à 21 heures 05

Fait à BOTANS, le 16 octobre 2019

Madame Le Maire,
Marie Laure FRIEZ

